

COMMUNIQUÉ DE PRESSE de l'AFSCA

Fin de l'épisode de brucellose

01/08/2012

Suite aux résultats d'analyses favorables, les mesures de protection ont été levées dans toutes les exploitations agricoles ayant eu un contact avec un foyer de brucellose

Le premier foyer de brucellose a été détecté début mars 2012 suite à la déclaration d'un avortement dans une exploitation de la province de Namur conformément à la législation et en faisant appel au « protocole avortement » financé par l'Agence alimentaire.

Afin de limiter au maximum le risque de dispersion de la maladie à d'autres élevages, tous les bovins des 6 foyers (5 *Brucella abortus* et 1 *Brucella suis*) ont été abattus, ce qui représente 1271 animaux. Ces abattages ont des conséquences économiques et engendrent des difficultés humaines chez les éleveurs concernés, c'est avant tout à eux qu'il faut penser. L'AFSCA et la Ministre Laruelle ont veillé à une indemnisation rapide de ces éleveurs par le Fonds de Santé animale.

Les enquêtes épidémiologiques ont mis en évidence 538 exploitations ayant eu un contact avec un des foyers. Ces exploitations ont été mises sous surveillance et des bilans sanguins ont été ordonnés. Tous les bilans ont été réalisés et montrent des résultats favorables. Les mesures, qui sont maintenant levées dans toutes ces exploitations, ont permis d'éviter que la maladie ne se répande sur notre territoire et que la Belgique garde le statut indemne de brucellose.

L'Agence alimentaire souligne la bonne collaboration des éleveurs, des vétérinaires, des syndicats agricoles, les associations régionales de santé animale (ARSIA et DGZ) et le laboratoire national de référence (CODA-CERVA). La surveillance de la maladie a été renforcée temporairement en rendant obligatoire, jusque fin 2012, les tests à l'achat et avant concours des bovins de plus de 18 mois et un screening des exploitations laitières.

L'enquête sur l'origine de la maladie est en cours en collaboration avec un expert de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Liège.

Afin de tirer tous les enseignements de cet incident et réaliser les adaptations utiles pour le futur, un débriefing sera organisé début octobre.

Personne de contact pour la presse:

Jean-Paul Denuit 0477 83 00 57

F.A.V.V.
Food Safety Center – Kruidtuinlaan 55
1000 Brussel
Tel. 02 211 82 11

Meldpunt voor de consumenten :
Tel. 0800 13 550
Fax 0800 24 177

<http://www.favv.be>



A.F.S.C.A.
Food Safety Center – Bvd. du Jardin botanique
1000 Bruxelles
Tel. 02 211 82 11

Point de contact pour les consommateurs :
Tel. 0800 13 550
Fax 0800 24 177

<http://www.afsca.be>